

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025 – 01

Séance du 4 février à 18h00

Intervention de Monsieur François COMES

Mesdames, Messieurs, bienvenue à cette séance du conseil municipal. Tout d'abord, veuillez accepter toutes mes excuses pour le report du conseil municipal. Je vous remercie de l'avoir pris en compte et d'être présents ce jour. Je vais procéder à l'appel des présents

PRÉSENTS : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjointe, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Robert DUGNAC 7^{ème} adjoint, Caroline ROCAS 8^{ème} adjointe, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Nadège HOFFMANN, Pierre VERCLYTTE, Patrick CORBIN, Alain VIGNES, Micheline SAINT-GERAND, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Stéphanie PUIGBERT à Caroline ROCAS, Uriel BASMAN à Rolande LOIGEROT, Véronique NALLET-GANDOU à Aline MOSSÉ, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM à Patrick FRANCES, Anne LECLERCQ à Dominique NOËL, Florent GALLIEZ à Stéphane GRAU, Jean-Marc PACULL à Jean-Christophe BOUSQUET, Alain GRANAT à Nadège HOFFMANN

ABSENTE EXCUSÉE : Claudine MARCEROU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Caroline ROCAS

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Intervention de Monsieur François COMES

En remplacement de Madame Esther GARCIA qui est démissionnaire, j'invite Madame Micheline SAINT-GERAND à nous rejoindre autour de la table et nous lui souhaitons la bienvenue.

Au niveau du secrétariat de séance, je fais appel à candidature et vous propose Madame Caroline ROCAS
Y-a-t'il un autre candidat ?

Madame Caroline ROCAS est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Je vous propose comme auxiliaires de séance, Monsieur Guillaume BENHAIEM, directeur général des services, Madame Alexandra GOUZY pour le suivi de la retransmission, Monsieur Jérôme LUCENA pour la partie technique, Madame Véronique MOUNIER pour la partie secrétariat.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Concernant le procès-verbal du 20 décembre 2024, on avait certains éléments qui manquaient de précision et qui devaient nous être précisés. Vous le faites maintenant ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'était sur la hausse du chapitre 70. En fait sur la hausse de 8%, je pensais que c'étaient les terrasses des commerces. En fait, c'est la mise à disposition de la parcelle de l'autoport et le loyer aussi de stand de fruits qui avant étaient imputés sur d'autres comptes. Et en plus il y a donc Orange, GRDF, Météo France, toutes les redevances qui se sont rajoutées.

Sur le chapitre taxes foncières avec la fin des exonérations par rapport à La Rourède. On a fait un petit point là-dessus et l'analyse a été faite. Les bases de la taxe foncière de 2023 étaient de 9 861 000 € et en 2024, 10 401 000 €. Donc effectivement, on s'aperçoit qu'il y a eu la base des logements neufs pour 92 578 € et des HLM pour 56 901 €. Donc il peut s'agir effectivement du lotissement de la Rourède puisque la durée d'exonération était de 15 ans. Il s'agit aussi du lotissement de la Rasclose puisque là les exonérations étaient de 2 ans. Il y a aussi le Clos du Bois et les Jardins d'Aurélla.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'avais le souvenir que l'on avait supprimé l'exonération de 2 ans.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Apparemment, sur la Rasclose c'était que 2 ans

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour les constructions neuves. Il y a une délibération prise.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Mais je pense que c'est une exonération qui court sur les logements neufs au niveau de l'État. Voilà ce que j'avais noté sur les questions auxquelles il fallait vous apporter une réponse.

Intervention de Monsieur François COMES

Avez-vous d'autres questions sur le précédent procès-verbal ?

Nous allons procéder à l'adoption du procès-verbal du 20 décembre 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Intervention de Monsieur François COMES

Je vais vous proposer un ajout à l'ordre du jour qui est à la demande du comptable public. Et là c'est Aline qui va peut-être vous proposer. Est-ce que vous êtes d'accord sur le principe de rajout de cette question purement technique concernant le budget assainissement 2025 ?

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'ajout concernant la demande exceptionnelle de prise en charge du flux du budget assainissement 2025 par le comptable public.

2 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FONDATION DE FRANCE EN FAVEUR DE MAYOTTE

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Après en avoir discuté lors du dernier conseil municipal, suite aux événements tragiques qui sont survenus à Mayotte, la municipalité a décidé d'apporter son soutien aux victimes et de contribuer à la réhabilitation de la commune par une subvention de 2000 €. Cette subvention sera versée à la Fondation de France. Avez-vous des questions ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Déjà je vous félicite pour l'initiative, je vous l'avais mentionné quand on a fait la minute de silence, et c'est bien que l'on en tienne compte. Pourquoi la Fondation de France et pas l'AMF, une raison ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Non, pas particulièrement. On a regardé, c'était la Fondation de France, la Croix Rouge. On s'est arrêté sur la Fondation de France.

Intervention de Monsieur François COMES

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la subvention exceptionnelle à la fondation de France en faveur de Mayotte

7 – DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE PRISE EN CHARGE DU FLUX DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2025 PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Donc nous avons une demande exceptionnelle par le comptable public pour la prise en charge du flux du budget assainissement 2025. Nous avons bien voté ce budget. Il n'y a pas de problème, mais quand il a été transmis au contrôle de légalité, il y a eu un bug avec la DGCL. C'est une erreur d'imputation de comptes qui bloque tout. Puisque en fait, il y a des écritures qui pour nous sont passées au chapitre *13 qui est subvention d'investissement*, donc dans la section d'investissement. Et tout est passé au chapitre *013, qui est atténuation de charge en recette de fonctionnement*. Forcément le budget est déséquilibré donc ça ne peut pas passer. Il faut absolument qu'on arrive à régler ça et c'est la DGCL qui doit régler ce problème. En attendant, on est obligé de voter dans l'urgence, de manière à ce qu'on puisse quand même bien faire fonctionner ce budget assainissement. Sinon, on est complètement bloqué.

Intervention de Monsieur François COMES

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je m'étais abstenue pour ce budget, donc je m'abstiens pour toutes les décisions concernant ce budget.

Le conseil municipal **DECIDE PAR 27 VOIX POUR 0 CONTRE ET 1 ABSTENTION** (Rose-Marie QUINTANA) la demande exceptionnelle de prise en charge de flux du budget assainissement 2025 par le comptable public

3 – MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Intervention de Monsieur François COMES

Ce sont des points qui ont été examinés en commission urbanisme du 23 janvier dernier. Donc tout cela montre à quel point vous avez déjà examiné tous ces documents qui étaient en révision totale avec des éléments complémentaires qui ont été pris en compte d'une manière collective avec tous les intervenants, notamment pour le DICRIM. On parlera du radon, du moustique tigre, de la pandémie bien sûr. Et ce sont des sujets complémentaires qui ont été remis dans le DICRIM. Voilà, ce sont ces points qui ont été examinés justement pendant la commission.

Je donne la parole à Monsieur Robert DUGNAC qui va vous détailler ce point afin de pouvoir le valider par la suite.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Le plan communal de sauvegarde datait de 2010 et la dernière mise à jour était de novembre 2022. Tous les 6 mois on regardait également pour les personnes vulnérables et on le mettait un jour tous les 6 mois. Il y a eu quand même un bureau d'études qui a fait un PCS « un peu plus moderne ».

Le DICRIM est le document d'information communal sur les risques majeurs. Dès qu'il sera imprimé, toutes les familles du Boulou auront un petit fascicule dans la boîte aux lettres. Le dernier, datant de 2013, est obsolète. Il faut le faire valoir et le réviser tous les 5 ans. Donc on a rajouté également dans le DICRIM ce que vient de dire Monsieur le Maire, le moustique tigre, le radon, la pandémie dont on ne parlait pas avant.

La RISC que nous avons et qui était à l'origine que des patrouilleurs feux de forêt sont complètement intégrés maintenant dans le plan communal de sauvegarde, c'est à dire que l'on a adhéré en plus à la réserve communale de sécurité civile, ce qui fait que en cas de problème, on peut faire appel à eux pour avoir du personnel en renfort, et à savoir que ce sont des bénévoles.

Intervention de Monsieur François COMES

Je crois que cela a été intéressant quand même de partager un peu ces moments de précision par rapport à quelque chose qui avait été fait déjà il y a quelques années avant et qu'on a renouvelé avec une mise à jour. Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur le Maire, excusez-moi de vous couper. Concernant la démission de Madame Esther GARCIA et la montée de Madame Micheline SAINT-GERAND, il n'y a pas de vote, pas de délibération ?

Intervention de Monsieur François COMES

C'est simplement une installation d'un remplacement

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pourquoi avons-nous une délibération ?

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)

Certains conseils municipaux le font, d'autres pas.

5 – CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE EN FAVEUR DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PYRENEES-ORIENTALES (SPL PO) AU TITRE DE LA RENOVATION DE LA GENDARMERIE

Intervention de Monsieur François COMES

Donc il y a une chose qui est importante bien entendu, parce que ça a été le rappel assez constant depuis quelques mois de la commandante de gendarmerie et du Major VIRICEL, à savoir la rénovation des bâtiments administratifs de la gendarmerie avec une éventuelle extension, concernant justement l'aménagement pour la qualité de vie professionnelle des gendarmes. C'est vraiment important et on a besoin d'activer cela car c'est une priorité majeure sur le devenir et c'est par cette demande qu'on essaie de voir avec le Boni comment on peut rentrer dans cette demande d'aménagement en priorité.

Et en parallèle à ça, il y a l'autre convention concernant le parking qui lui sert également pour l'accueil des gens dans une amélioration de stationnement. Parce que c'est vrai que notre parking est souvent plein les jours de marchés. Il y a des nécessités de stationnement complémentaires. Et cela permettrait effectivement pour les commerçants du centre-ville d'avoir quelques stationnements supplémentaires.

Ces deux contrats que vous avez lus, que vous avez vus, que vous avez croisés permettent avec le bonus de la Rasclose, c'est un peu ça l'idée, de pouvoir financer un peu ces études préliminaires avant de lancer les travaux pour avoir notamment cette rénovation des bâtiments administratifs dans un premier temps, et après faire une extension possible. Alors après dans l'articulation des travaux, il faudra voir si on ne fait pas d'abord la construction avant les travaux de rénovation, avec une demande administrative et technique qu'il va falloir mettre en œuvre. Dans quelques semaines nous aurons le retour d'information de la part de la SPL PO, qui par ailleurs doit rencontrer ce que je n'ai pas eu l'occasion de faire jusqu'à maintenant parce qu'il n'y avait pas de personnel adapté, la personne chargée des dispositions immobilières de la gendarmerie. Je crois que la personne est partie et il faut qu'il y ait un nouveau gendarme qui prenne la succession.

Voilà en quelques mots. Les dispositions que je viens de vous exposer ne doivent pas appeler beaucoup de dispositions complémentaires. Comme je dis, c'est la nécessité d'urgence et d'importance quand-même pour la

gendarmerie et les gendarmes qui travaillent sur place. Et ça, je crois que c'est quand même un des sujets quand même relativement importants.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Nous avons eu une commission finances sur ces deux délibérations. J'ai l'impression que vous voulez les lier et ne pas faire une délibération séparée. Je ne comprends pas.

Intervention de Monsieur François COMES

Elles sont bien séparées. Je vais commencer par la gendarmerie.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Avant que l'on débute sur la gendarmerie, vous parlez d'un boni. J'avais posé la question sur le montant du boni. Là on va engager 225 000 € sur le mandat pour la réalisation du parking et 778 000 € pour le mandat dans le cadre de la gendarmerie. Si j'additionne ces deux montants, est-ce que c'est le boni total de la liquidation du lotissement de la Rasclose ?

Intervention de Monsieur François COMES

Si on fait la somme des deux, on doit avoisiner les 900 000 € en ce qui concerne le boni de la Rasclose

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous dites aussi que très vite il va y avoir des études. Je reviens sur la question que j'avais posée. C'est finalement pourquoi engager dans un mandat des sommes aussi conséquentes sans savoir vraiment le montant que va coûter finalement chaque opération. Vous parlez de la gendarmerie en premier. Vous dites que la SPL PO va rentrer en contact avec le service immobilier de la gendarmerie. Le mandat pour la SPL PO est de 778 000 €. Je comprends la difficulté que vous avez pu rencontrer dans un premier temps pour contacter ce service et rencontrer la personne s'il y a effectivement une vacance sur le poste. Mais pourquoi du coup précipiter tout cela et ne pas rencontrer vous-même directement la personne en charge de l'immobilier qui elle va pouvoir vous dire les besoins réels qu'ont les gendarmes sur le site et surtout ce en quoi l'État peut s'engager ou pas.

Intervention de Monsieur François COMES

Si je reviens là-dessus hein, c'est pour montrer quand même l'importance à rappeler quand même par les officiers de la gendarmerie locale bénéficiant effectivement de ce bonus que nous avons. C'est par priorité qu'on commence déjà à regarder ce principe.

Intervention de Monsieur Patrick CORBIN

Monsieur le Maire, la priorité ira bien à la gendarmerie ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je viens de l'évoquer avec une notion de priorité sur le devenir. Quand je parle d'études, je veux dire préalable sur les travaux de rénovation et d'extension, tout cela se prépare à l'avance, mais c'est par rapport à une première estimation que l'aspect a défini un petit peu ce premier chiffre.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'aimerais quand même une explication sur ce boni. Vous ne l'aviez pas évoqué jusqu'à maintenant, en tout cas vous n'aviez pas la somme, en tout cas vous ne l'avez pas communiquée.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Si, je crois que cela fait deux ans que nous en parlons et au démarrage c'était 830 000 € de boni.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

D'accord. Vous me retrouverez le conseil municipal où vous l'abordez, on rigolera car vous cela n'a jamais été abordé. Ça, je vous le garantis. Parfois, vous confondez les discussions que vous avez entre vous. Donc, comment est calculé le boni ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je ne sais pas comment la SPL PO le calcule.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On est partie prenante.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Le boni du lotissement c'est en fait le bénéfice qu'a généré l'opération.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'ai bien compris car il ne peut pas y avoir de liquidation

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Donc, c'est la différence entre les dépenses liées à l'opération et la vente des terrains, y compris incluant la rémunération de la SPL PO. Et c'est le résultat qu'a dégagé cette opération que vous avez réalisée il y a quelques années.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

D'accord. Cette répartition vous vous la connaissez depuis deux ans. Donc, cela fait deux ans que vous travaillez sur ce projet de la gendarmerie ?

Intervention de Monsieur François COMES

Pas autant. A moment donné, nous avons été relancés par la SPL PO sur des dispositions de ces 900 000 €

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc c'est une manne financière qui n'était pas attendue, en tout cas pas forcément sur cette année budgétaire qui nous tombe dessus. Donc ça, c'est plutôt une bonne nouvelle. Sans parler de l'origine, ce n'est pas le problème, en tout cas c'est un bol d'air.

Ce bol d'air, moi je suis étonné car on le réinvestit immédiatement sur une opération qui n'est pas calée. Vous l'avez dit vous-même, vous n'êtes même pas en contact avec le gestionnaire du patrimoine des gendarmeries et de la gendarmerie du Boulou. Donc, cela veut dire que nous ne sommes pas prêts.

J'ai lu sur la convention qu'on peut l'arrêter à tout moment, ce qui me laisse penser que le projet n'est pas mur du tout. Et enfin je regrette profondément que ce boni de lotissement ne profite pas à l'ensemble des boulounecqs, mais profite au service de l'État. Car que vous le vouliez ou non, même si la gendarmerie a besoin de travaux, je le concède, surtout sur le bâtiment administratif dans lequel je suis allé assez fréquemment pour différentes raisons, il n'empêche que c'est un service de l'État et il n'empêche que l'on en tirera aucune plus-value pour le boulounecq lambda.

Et je trouve dommage qu'un boni sur un lotissement qui vous tombe du ciel si j'ose dire, on réinvestisse immédiatement dans un service à destination de fonctionnaires de l'État. D'autant plus, qu'on n'est pas du tout en moyen, et d'estimer le montant des travaux et de savoir si on ne fait pas encore une fois un chèque en blanc. Donc j'aimerais vraiment des explications là-dessus. Je ne comprends pas votre démarche.

Intervention de Monsieur François COMES

Je réponds directement si je peux faire la nécessité légale de la chose.

Sincèrement, vous savez très bien que ce n'est pas moi qui ai poussé à la roue pour justement la gendarmerie. Même si on avait anticipé les choses avec des diagnostics thermiques dès l'année 2020 quand on est arrivé, y compris pour la gendarmerie du Boulou, sincèrement ce sont quand mêmes les gendarmes du Boulou et leur officier qui ont rappelé qu'il y avait quand même des gros soucis de rafraîchissement et de rénovation du bâtiment administratif, y compris avec les cellules, y compris avec un tas de choses qui font que la commandante de Céret a appuyé un peu la chose depuis quelques mois. Après, il y aura peut-être aussi la gendarmerie du Perthus qui sera rapatrié au Boulou à un moment donné.

Comme vous le dites, je n'ai pas vu la personne des affaires immobilières. Mais il n'empêche pas que cette première estimation, ce n'est pas du n'importe quoi non plus. Ce sont quand même des gens qui connaissent leur travail, qui sont déjà venus sur site, qui ont déjà fait une première estimation par rapport aux surfaces. On sait que, grosso modo, le R +1 des bâtiments administratifs, représente 300 m². On sait quand même que l'on fait de la

rénovation thermique et de la rénovation interne des bâtiments en partie électrique, partie chauffage, pour les sols, pour les peintures, pour le rafraîchissement d'ensemble. On sait à peu près à combien en mètre carré on établit ça.

Donc ça c'est l'expérience de la SPL PO qui a aussi permis de faire ce premier chiffrage. Après comme vous dites, on a une capacité d'aller plus loin ou de s'arrêter en cours de route si jamais on dépasse les bornes. C'est dans les prochaines semaines lorsque l'on aura signé effectivement cette convention, que les études vont s'amener je pense vers aller avril-mai avec une première estimation plus complète de ce qui a été fait là-dessus en plus ou en moins.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Sincèrement, je suis ravi que les gendarmes travaillent dans les meilleures conditions, nous avons besoin d'eux. Le problème n'est pas là. Le problème, c'est que j'ai l'impression qu'une fois de plus, on vous impose quelque chose et c'est quasiment coutumier. Vous êtes coutumier du fait, vu qu'il y a toujours quelqu'un qui nous impose quelque chose. J'ai l'impression qu'on ne prend aucune décision en ce conseil municipal.

Accessoirement, on est quand même sur une période où l'État a eu toutes les peines du monde à régler le delta de loyer qu'il devait, et pas seulement à la commune du Boulou. Je vous parle de Cabestany, Saleilles, enfin d'autres communes. Et nous, notre réaction, on a une manne financière qui vous tombe du ciel, je vous redis, on les met immédiatement pour les services de l'État pour améliorer aucun service à destination des boudounecqs. Une fois de plus, c'est le choix que je regrette. La rénovation de gendarmerie, c'est un projet de mandat, c'est un projet qui se fait, qui se prévoit en début de mandat. Vous le savez aussi bien que moi car il faut avoir des financements connexes et là j'ai l'impression qu'il n'y en aura aucun, donc on a tout payé en autofinancement. Une fois de plus, le choix me surprend énormément.

Pourquoi ces 700 000 € nous ne les réinvestissons pas pour un projet municipal ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je répète encore que c'est un projet municipal prioritaire quand même pour la commune parce que c'est la sécurité du Boulou et de ses habitants aussi qui en dépend également. C'est un bâtiment qui date des années 92, 93 sans jamais de rénovation des installations électriques. Il faut savoir qu'avec la norme NF-C-15 100 traditionnelle, il y a au moins 2, voire 3 rénovations des tableaux d'électricité à faire. Ça n'a jamais été fait clairement, donc à un moment, il faut quand même que l'on avance un peu sur ce projet. Comme je le dis la SPL PO est quand même habitué à ce genre de projet de réhabilitation et je pense qu'elle donnera un chiffrage qui n'est quand même pas très faux.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le problème n'est pas là, Monsieur le Maire. Vous nous avez présenté le 20 décembre un plan où vous mettiez 10 bâtiments municipaux qui seront certainement soumis à vente pour soi-disant vous débarrasser des bâtiments qui coûtaient cher, etc.... D'accord, et que fait-on dès que l'on récupère une manne financière ? On les met dans un bâtiment qui est à destination d'un service de l'État. Alors une fois de plus, même si le besoin réel, j'en suis conscient, il n'y a pas de difficulté là-dessus, la temporalité n'est pas bonne. On ne peut pas se débarrasser de nos bâtiments et derrière, quand on a 700 000 €, on les réinvestit dans un bâtiment qui nous échappe. Enfin je ne sais pas.

Intervention de Monsieur Carlos GREZES

En tant que bailleur, nous avons quand même des obligations

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Puisque Monsieur GREZES parle du bail, effectivement quand on loue, le propriétaire a des obligations envers son locataire, c'est une évidence. Je pose la question pour le renouvellement du bail. Il est à quelle date ? Est-ce qu'il a eu lieu récemment ? car il va quand même se poser la question de la réévaluation des loyers. On injecte 578 000 € pour la rénovation. D'accord, il ne faudrait pas qu'on ait renouvelé le bail pour une période de 5 à 10 ans et que l'on se retrouve bloqué et que l'on puisse réévaluer le bail dans 10 ans.

Intervention de Monsieur François COMES

Je dirais que cela fait partie des sujets à venir et que l'on va évaluer aussi par rapport au devenir. C'est déjà quelque chose que nous avons évoqué en interne.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce que dit Monsieur GRAU est pertinent.

Intervention de Monsieur François COMES

Nous avons été pertinent aussi de notre côté. Nous en avons parlé entre nous.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Si vous en avez parlé entre vous, j'en suis ravi et je trouve cela normal.

Nous, personnellement, on n'a jamais parlé de la gendarmerie avant le 20 décembre. Donc je ne savais pas que c'était une priorité absolue de votre mandat, je le découvre. Cela doit être encore une histoire d'opportunité, je suppose, et la préfecture vous a mis la pression.

Mais ce que dit monsieur GRAU c'est pertinent. C'est que si on effectue des travaux sur des locaux qui sont destinés à être loués, donc au service de l'État, les loyers doivent être réévalués avec l'intervention du service du domaine, c'est là que je voulais en venir. Donc si effectivement les conditions pour les locataires et je parle aussi des logements parce que dans la convention on parle des deux, mais j'ai l'impression qu'on va se limiter au bâtiment administratif.

Intervention de Monsieur François COMES

A voir les coûts que cela représente, cela me paraît indispensable

Intervention de Monsieur Pierre VERCLYTTE

C'est simplement pour souligner qu'on touche des loyers et qu'à partir de cela, on a quand même des obligations, ça me paraît évident, donc ça nous concerne et ça concerne les bouloûnecqs.

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que nous allons passer au vote

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

J'ai posé une question. Vous dites que vous en avez discuté. Où en êtes-vous sur le bail ?

Intervention de Monsieur François COMES

Sur le côté purement administratif du bail, c'est quelque chose qu'il faut ressortir. Mais cela fera partie des études à venir en fonction de ce que nous allons faire et ce que nous allons nous faire rémunérer par la gendarmerie nationale.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Pour avoir une visibilité sur le contrat que l'on a actuellement en location, il n'y a pas besoin de faire de mandat avec la SPL PO et de les mandater pour connaître le terme du contrat actuel et le prix que l'on fixe.

Intervention de Monsieur François COMES

Je suis d'accord mais il n'en demeure pas moins vrai que le prix doit être étudié et affiné pour que l'on sache combien cela va coûter. Et derrière, en parallèle, bien entendu, on regardera en interne ce que ça va faire en matière de capacité de majorer le coût de location.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Voilà, il y a quand même autre chose qui pose question, c'est que finalement dans la délibération, on parle des logements et des locaux administratifs. Et finalement d'après ce que j'ai compris en commission, ça sera strictement sur les locaux administratifs. Vous avez dit que c'était à l'étude et on verra encore une fois. Moi je trouve que la somme lancée là est trop incertaine. Il y a 778 000 €, on ne sait pas comment se positionne la gendarmerie les services de l'immobilier, et le montant me pose question, surtout pour savoir ce que l'on va faire à partir du moment où on va lancer le mandat à la SPL PO. Je rappelle qu'il est mentionné que si effectivement ça dépasse ce montant-là, la commune devra obligatoirement pourvoir au montant restant à payer. Donc, quand on ne sait pas à combien on s'engage, on ne le fait pas.

Intervention de Monsieur François COMES

Pour avoir une connaissance fine, etc..., on est obligé de donner aussi un mandat à un moment donné à la SPL PO pour calculer les estimations fortes justement de cette rénovation. Et je sais à mon sens, mais ça, on le verra, dans les semaines à venir, on aura le retour la SPL PO là-dessus et à ce moment-là, c'est là qu'on prendra la décision. On continue, on ne continue pas.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce sera quoi le suivi ? Vous reprendrez une délibération vous ferez quoi ? Parce que vous avez l'air de dire que vous allez réfléchir à l'impact financier pour la majoration des loyers, au montant des travaux dont vous estimez totalement le coût à la nature des travaux dont vous ne savez pas si vous ferez l'habitation, les bureaux, rien que les bureaux. La suite en conseil municipal, c'est quoi ?

Intervention de Monsieur François COMES

L'avis en phase un, c'est que la partie administrative, vous êtes bien d'accord là-dessus ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Mais la convention est signée

Intervention de Monsieur François COMES

Après en position 2, effectivement, les logements s'il y a un résiduel dessus. Mais c'est pour ça qu'à mon sens, il faut quand même réfléchir un petit peu, qu'il faut travailler un peu finement sur le diagnostic global de ce que cela va représenter derrière, et notamment parce que là-dessus je n'ai aucun retour de la gendarmerie aussi. C'est l'extension des bureaux, c'est combien ? C'est 100 m² ? c'est 200 m² ? J'aimerais bien le savoir aussi et à cette heure-ci, on ne le sait pas.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous trouvez normal qu'au niveau budgétaire, là je vais parler du budget uniquement et c'est pour cela que je regarde Madame MOSSÉ. Au niveau budgétaire en monopole 700 000 € de recettes d'investissement sur un projet dont on ne sait pas si on fait ça, combien ça va coûter.

Intervention de Monsieur François COMES

On finira par le savoir, mais il faut d'abord étudier. Je suis désolé, on fait une première estimation. On finalisera la chose en commission d'urbanisme, en commission finances avec le chiffrage définitif dans les trois mois qui viennent.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je voulais préciser un point parce que c'est toujours un peu pareil. On prend des décisions à l'insu de notre plein gré, donc moi j'aurais aimé entendre que peut-être lors du mandat précédent, la gendarmerie n'était pas une priorité et que ce sont des choix politiques. Qu'aujourd'hui la gendarmerie devient une priorité, qu'on veut la conserver sur Le Boulou en raison des incivilités afin qu'elle puisse travailler par exemple avec la police municipale et que c'est peut-être une façon aussi de capter plus de sécurité, et ça c'est un choix politique. J'aurais préféré que vous vous positionniez en disant je fais un choix politique en tant que Maire qui est de privilégier cette somme parce que c'est volontairement que je fais ce choix et pas de dire on nous l'a imposé, je n'ai pas de nouvelles, j'aurais peut-être des retours parce que cette incertitude me perturbe un peu. À partir du moment où on fait des choix, il faut les assumer. Et quand on a décidé d'être élu parce que c'est une décision d'être élu, on n'est pas élu à l'insu de son plein gré. À partir du moment où on se présente et que l'on est élu, on fait des choix et on doit assumer ces choix jusqu'au bout. Si le choix c'est la sécurité, on a une enveloppe pour ça. On dit très bien mon choix, c'est la sécurité, pour les raisons par exemple que je viens d'évoquer et ça ne sera pas la sécurité à n'importe quel prix, mais ça sera au prix peut être nécessaire et dans ces cas-là, on a anticipé, on a prévu ça, ça où ça. Donc aujourd'hui, la question de la gendarmerie, pour moi, la gendarmerie c'est quelque chose d'important, même si ce sont les services de l'État, mais les services de l'État à proximité notamment du centre-ville où l'on sait qu'on a de plus en plus d'incivilités, qu'on a une sortie d'autoroute où on rencontre des difficultés dans le tunnel. Enfin peu importe et je ne vais pas dresser la liste en fait des problématiques de sécurité qu'on peut avoir dans une ville comme carrefour, comme est Le Boulou. Mais j'aurais préféré que ce soit un peu plus assumé et pas « on dépense, on fait ça. Bah

oui, parce qu'on n'avait pas le choix, on nous l'a imposé ». Voilà, moi ce que j'aimerais c'est que ce soit un peu plus déterminant et déterminé comme positionnement en fait.

Intervention de Monsieur François COMES

J'ai bien compris la manière de procéder. Donc effectivement, j'ai bien pris la décision collective, donc c'est collectivement que nous l'avons prise, de donner une priorité justement pour les boulounecqs, pour la sécurité des boulounecqs justement en complément et effectivement des disponibilités, je dirais de la gendarmerie avec la police municipale. Et ça c'est important également. Et ça, ça fait partie des sujets. Et bien sûr que j'ai été sollicité par la gendarmerie elle-même. Mais c'est aussi notre sujet et notre volonté commune. Donc si c'est notre volonté commune, nous donnons mandat à la SPL PO. Voilà, je reste là-dessus.

C'est simplement par rapport à cette nécessité, je dirais collective, qu'on a reconnu prioritaire aussi pour la gendarmerie et au moins les services administratifs, les cellules qui sont remarquablement obsolètes aussi par rapport à quelque chose qui n'existe plus, etc..., et peut-être une salle d'audition qu'il faudrait prévoir aussi, parce que ça aussi, c'était un devenir qu'il fallait aussi annoncer. Voilà dans ces dispositions-là, il faut que l'on avance et que l'on affine effectivement le collectif et le prix tel qu'il a été annoncé. Ce n'est pas totalement faux hein, mais on va peut-être réduire le coût général par rapport à ce que je connais par ailleurs. Ça aussi ça peut se trouver éventuellement.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE PAR 18 voix POUR 0 CONTRE et 10 ABSTENTIONS** (Catherine Peytavi, Sylvaine Ricciardi-Braem, Anne Lederq, Patrick Francès, Jean-Christophe Bousquet, Florent Galliez, Stéphane Grau, Dominique Noël, Jean-Marc Pacull, Alain Grana) le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée en faveur de la société publique locale Pyrénées-Orientales (SPL PO) au titre de la rénovation de la gendarmerie

4 – CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE EN FAVEUR DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PYRENEES-ORIENTALES (SPL PO) AU TITRE DE LA REALISATION D'UN PARKING

Intervention de Monsieur François COMES

Le deuxième mandat concerne le parking qui est le long de l'avenue Gregory et qui donne sur l'avenue de Gaulle avec une sortie potentielle par la rue du Souvenir français. Et ça, c'est un sujet qui peut être variable et également en faisabilité, mais qui est important pour le commerce du Boulou. Et ça, pour moi, j'y tiens parce que justement on a besoin de capacités de stationnement le long de l'activité économique de l'avenue De Gaulle notamment. Voilà donc ça c'est quelque chose qui est relativement simple à faire dans un premier temps, avec des moyens qu'on peut limiter aussi. On verra aussi en fonction des études qui vont être menées par la SPL PO.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

La question des parkings, c'est une question que j'évoque depuis les dernières municipales parce que j'étais déjà proactive sur la question des parkings. Parce que tous les commerçants nous disaient nos parkings, nos business. Effectivement, qu'il faut dynamiser le centre-ville et qu'il faut des parkings. Maintenant, pas à n'importe quel prix. C'est à dire qu'aujourd'hui la question elle arrive à un an des prochaines municipales. Sur les documents que vous avez communiqués on est sur 225 000 € mais en commission quand même, on nous a dit que ce n'était pas tout à fait ces devis-là dont il fallait tenir compte parce que les matériaux qu'on allait utiliser, comme c'était enfin de rendre la surface perméable pour la pluie, pour l'eau, pour la préservation environnementale. Donc on était plus proche de 300 000 € que 225 000 € initialement, c'est ce que l'on nous a annoncé. Si, parce que finalement les nouveaux matériaux sont plus chers que les premiers devis qui avait été annoncés. Ça veut dire que là encore, il y a de la préparation, que l'on n'a pas la totalité du montant, qu'on va faire des parkings qui sont certes nécessaires, mais qui sont un peu éloignés du centre-ville. Et comme j'ai dit, n'y a pas que l'aménagement du parking, il y a aussi l'aménagement du passage doux puisque vous êtes particulièrement. Comment dire ? C'est un terme qui vous sied comme vous dites ? Le passage doux c'était déjà dans votre campagne en 2020. Donc là par exemple moi je n'ai pas les devis sur comment rendre facile et accessible le passage entre le parking incitatif, le passage entre le parking et le centre-ville comme il y a le temps ressenti, y a aussi la distance ressentie. Donc là on a un devis qui ne correspond pas, enfin les montants qui sont dans la délibération ne correspondent pas à ce qui nous a été évoqué en commission. Moi sur le principe du parking, le principe oui, mais pas à ce tarif-là. Et aujourd'hui, si c'est pour grever le budget qui est déjà fragilisé, je suis honnêtement de nouveau un peu inquiète et je pense que

le mot inquiète, vous devez l'avoir à répétition moult fois dans l'ensemble des conseils municipaux qu'on a fait depuis le début de votre mandat.

Donc là aujourd'hui voilà, c'est bien d'avoir cette idée de parking. Félicitations, voilà, je vous rejoins. Mais honnêtement, là encore à mon avis, ce n'est pas préparé, ça va coûter trop cher et ça va aller grever d'autres services qui sont nécessaires.

Intervention de Monsieur François COMES

Je reconnais qu'effectivement ce parking me paraît nécessaire, nous paraît nécessaire pour la partie économique et pour les commerces du centre-ville, ça je crois que c'est indispensable. Après la désimperméabilisation des sols, cela coûte moins cher que de bétonner. C'est pour ça que là je suis un peu étonné sur le coût et enfin pour moi je pense que c'est différent. Après on a une étude préliminaire de la SPL PO là-dessus pour voir si on peut y mettre éventuellement du photovoltaïque dessus, cela fera partie du sujet. On peut ou on ne peut pas, on verra. Donc l'idée c'est ça, c'est de leur donner cette première connaissance d'études et on voit si on fait ou si on ne fait pas.

Intervention de Monsieur Carlos GREZES

Je n'ai pas eu la réponse du directeur des services techniques concernant le montant estimé de 15 000 € hors taxes sur le raccordement électrique. Est-ce que vous pouvez nous en dire quelque chose ou pas ? Parce que c'est ce qui me chiffonnait.

Intervention de Monsieur François COMES

Pour le raccordement électrique, oui ça fera partie d'un sujet à traiter bien entendu, mais il n'y a pas que ça, il y a aussi tous les travaux de pré signalisation des parkings qui manquent cruellement au Boulou pour justement faciliter l'accueil des gens qui viennent au Boulou afin qu'ils puissent stationner.

Actuellement quand on vient du Perthus, de Perpignan, on a aucune indication claire sur les stationnements et là il faut que cela puisse avancer également. Voilà, ce n'est pas un budget colossal non plus. Et on n'ira peut-être pas à cette valeur totale en fonction de l'étude préliminaire que va faire la SPL PO. Après, l'idée c'est de voir un peu comment ça s'étudie. Et puis après on continue ou on ne continue pas.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Le seul devis qui nous a été présenté en commission, c'est celui que nous a donné le directeur des services technique qui était celui de la borne informatique qui comptabilise les entrées sorties et le nombre de véhicules qui sont de place libre à disposition. Je m'inquiète quand même que vous puissiez encore dire que ce montant-là sera minoré. On parle de 50 places de parking, on parle de ombrières, on parle de signalétique, avec tous les travaux annexes qu'il va y avoir d'entrée-sortie.

En commission, vous ne m'avez pas rassuré sur le fait que vous ayez un en main sans demander la SPL PO de le faire pour nous. La question de l'accès, est-ce que le propriétaire de la parcelle autorisera la commune à pouvoir faire entrer ou sortir les véhicules par sa propriété ? Je rappelle quand même qu'en 2022 lors de l'étude du tableau des préemptions, on vous avait alerté sur le fait qu'une très grande parcelle était disponible à l'entrée de ville. Vous nous aviez dit que cela ne vous avez pas trop interloqué ou que cela ne vous n'avez pas sauté aux yeux. Un an après, on apprend que la commune se porte acquéreuse de la moitié de la parcelle qu'on aurait pu avoir pour le même montant. C'est à dire que l'on a raté une préemption et là je me dis que quand même lancer à nouveau 225 000 € comme ça en se disant la SPL PO va faire notre estimation. Et si cela coûte encore plus cher, on rajoutera de l'argent des comptes de la commune. Je trouve que c'est relativement risqué sur l'importance d'un parking en centre-ville.

Intervention de Monsieur François COMES

J'ai déjà répondu en commission d'urbanisme et en commission de finances sur ce point-là. Et là honnêtement, je pense qu'il faut quand même être raisonnable quand même sur ce sujet. Parce que cette valeur là ça concerne effectivement le photovoltaïque et c'est ça qui coûte cher. C'est une première estimation de la SPL PO par rapport à cette installation d'ombrières. Après si on fait, ce sera peut-être à ce prix-là. Si on ne fait pas, ça sera moins cher. Et je répète, un stationnement en désimperméabilisation coûte moins cher qu'un stationnement bétonné. Il faut le savoir.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous utilisez un mot qui est « raisonnable », qui ne me fait même pas sourire en fait et qui me donne des frissons. On a quand même acheté 370 000 €, cette parcelle, je vous rappelle en terrain à bâtir pour certains à 264 € du mètre carré, je le reprécise sur une petite lettre. Dans tout ça, on a rajouté 225 000 € que l'on n'avait pas prévu sur notre budget. Je le redis, donc il faut vite dépenser cet argent, ça nous fait des places de stationnement à 12 000 € la place, vous vous rendez compte 12 000 €, c'est plus cher qu'à Perpignan et certaines grandes villes comme Bordeaux et Toulouse notamment. 12 000 € la place. Alors vous me parlez de « raisonnable », je ne pense pas que l'on ait la même notion de la raison.

Intervention de Monsieur François COMES

Écoutez, puisque on en est là, on va passer au vote dorénavant parce que quelque part, c'est toujours très sympathique ce genre de discussion.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Non mais clairement pardon. Pour les places de parking, j'avais fait faire une étude justement pour savoir le coût des places de parking, et à l'époque, on était 7 / 8 000 € la place de parking. En fait, et même si on est cher, on ne devrait pas dépasser les 9 000 € la place de parking. Donc oui à 12 000 € et mais ce sont les tarifs marchés.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous rappelle aussi que dans le tarif de ce parking, il y a aussi le photovoltaïque et l'énergie qu'on récupère aussi pour les bâtiments communaux.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

En commission, j'ai posé la question parce que, à titre comparatif, on peut le comparer à ce qui s'est fait sur le parking de l'école maternelle, avec je pense beaucoup moins de places que sur ce parking-là. Combien a coûté la mise en œuvre de ce parking rien que pour les ombrières ? Parce que le revêtement au sol était déjà fait. Moi je trouve que vous mésestimez le montant que va coûter la partie ombrières et photovoltaïque.

Intervention de Monsieur François COMES

Je répète. C'est l'étude qui va venir qui nous dira on en pose, on n'en pose pas. C'est un peu ça l'idée par rapport à l'orientation du terrain, parce que je rappelle aussi, que l'on a un terrain qui a un souci d'orientation par rapport à l'optimisation des plans de charge.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Est-ce qu'il reste des acquisitions foncières à réaliser pour avoir la maîtrise totale du projet ?

Intervention de Monsieur François COMES

On est chez nous et on aura une sortie. Une entrée indépendante de l'impasse Eden. Donc comme je vous l'avais expliqué aussi hein, et derrière on sortira par la rue du Souvenir Français. Cela fait partie des dispositions à venir. Voilà donc maintenant qu'on a évoqué la chose, on va passer au vote si vous voulez bien. Donc la Convention SPL PO pour le parking qui se travaille en parallèle avec la gendarmerie, même si la gendarmerie est prioritaire comme je le rappelle.

Le conseil municipal **DECIDE Par 16 VOIS POUR 8 voix CONTRE** (Sylvaine Ricciardi-Braem, Anne Leclercq, Patrick Francès, Jean-Christophe Bousquet, Florent Galliez, Stéphane Grau, Dominique Noël, Jean-Marc Pacull) **et 4 ABSTENTIONS** (Alain Granat, Rolande Loigerot, Rose-Marie Quintana, Uriel Basman) le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée en faveur de la Société Publique Locale Pyrénées-Orientales (SPL PO) au titre de la réalisation d'un parking

06 – REPRISE DE LA GESTION EN REGIE DE LA MAISON DE L'HISTOIRE

Intervention de Madame Nadège HOFFMANN

Le 1 janvier 2010, la communauté de communes du Vallespir s'est dotée de la compétence création d'une maison de l'eau sur la commune du Boulou dont l'entretien et la gestion seront confiés à la commune du Boulou.

Alors que ce projet est entré en phase pré-opérationnelle en 2017, une convention fut signée entre l'Intercommunalité et la ville du Boulou pour la gestion et l'exploitation de ce centre d'interprétation de l'eau portant engagement réciproque, dont la programmation, l'animation, l'entretien, l'ensemble des moyens de gestion par la commune. La communauté de communes en assurant l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, notamment les travaux de grosses réparations.

Fin 2022, une nouvelle convention établie entre la ville du Boulou et le Nouvel office de tourisme intercommunal Vallespir Tourisme est venu reformuler le périmètre de gestion de cet équipement en y ajoutant la maison de l'histoire, engageant la ville du Boulou à assurer une subvention inhérente à l'équilibre du budget annexe de Vallespir Tourisme regroupant ces 2 équipements.

À savoir, ce sont donc 140 000 € en 2023 et 120 000 € en 2024 que le budget communal a consacré pour tenir ses engagements.

Les 12 septembre et 7 octobre dernier, dans le cadre du projet touristique mené par l'ensemble du territoire, nos services se sont réunis pour alerter sur la situation budgétaire des centres de l'interprétation de la maison de l'eau et de la Méditerranée ainsi que de la maison de l'histoire. Cette démarche intrusive a permis de partager un état des lieux, son contexte, les principes de la commission tourisme et thermalisme ainsi que la prospective de positionnement de ces 2 structures.

Au regard de ces constats et réflexions, 3 propositions de restructuration des centres d'interprétation ont été évoquées et, dans un souci d'efficience, de prise en compte du projet porté par l'OT, du respect de ses capacités financières, tout comme de celle de la ville du Boulou, la solution visant à reprendre en régie la gestion pleine et entière au sein des services municipaux du Boulou de la maison de l'histoire afin de mieux l'intégrer dans le projet culturel communal et promouvoir une démarche de mutualisation avec la médiathèque est apparue comme la plus cohérente, autant pour Vallespir tourisme, pour la ville de Boulou que pour l'unique agent, affecté à temps complet dans les missions de la maison de l'histoire et qui deviendrait dès lors un agent du Boulou.

Cela signifie également un engagement réciproque des parties à mieux appréhender l'efficience de cet outil dans la mesure où la subvention municipale annuelle serait dorénavant plafonnée à 100 000 €.

Voilà donc j'ai entendu une question, vous pouvez la poser ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vois qu'il y a 3 propositions de restructuration

Intervention de Madame Nadège HOFFMANN

En fait, on a réfléchi tous ensemble. Pour les 2 autres propositions, la première était de réduire sérieusement les horaires des deux groupes, à savoir la maison de l'histoire et la maison de l'eau. Cependant au niveau économique ça ne faisait pas beaucoup et surtout, comme nous sommes en office de tourisme première catégorie, il y a des horaires quand même à respecter et des amplitudes donc ça ne correspondait pas.

Et la deuxième proposition qui n'a pas été retenue, c'était de passer la maison de l'histoire dans la maison de l'eau et on ne trouvait pas ça très cohérent au niveau de la maison de l'eau comme on veut la repositionner sur l'eau. On ne trouvait pas ça très cohérent de mettre la maison de l'histoire avec, donc nous avons retenu cette solution qui finalement convient autant à la mairie du Boulou qu'à l'EPIC.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je ne comprends pas bien le rôle de l'EPIC là-dedans. La maison de l'histoire, elle faisait partie intégrante des équipements municipaux du Boulou. L'employé était payé par la commune. On a choisi de transférer à la

communauté de communes lorsque l'on a transféré la compétence tourisme. En quoi l'OT a la maîtrise de notre politique en matière de développement de la maison de l'eau et de la méditerranée ?
J'ai l'impression que sont eux qui nous ont fait des scénarios et des propositions.

Intervention de Madame Nadège HOFFMANN

Cela a été étudié longuement ensemble et c'est justement....

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Mais qui a étudié ces propositions ? Parce que y en a deux qui ne sont pas du tout réalisables, donc au final la troisième coulait de source.

Intervention de Madame Nadège HOFFMANN

Tous les conseillers, tous les délégués, toute l'équipe. Moi, j'ai d'abord beaucoup travaillé avec Madame Julie LIENARD et après j'ai partagé avec tout le monde.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La subvention que l'on verse à la maison de l'eau, ça nous regarde, c'est un équipement municipal. Si on veut le développer, on verse plus, si on veut le contraindre et réduire les périodes d'ouverture, à ce moment-là on verse moins mais c'est un choix qui est municipal. En quoi l'OTI a été associé à ça ?

Intervention de Monsieur François COMES

Parce que c'est un EPIC qui est sous contrôle de l'office du tourisme.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Qui est sous contrôle de l'office du tourisme ?

Intervention de Monsieur François COMES

L'ensemble de l'EPIC avec la maison de l'eau

Intervention de Madame Nadège HOFFMANN

Dans le budget il y a l'EPIC, et à part dans le budget annexe la maison de l'eau et la maison de l'histoire

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vous rappelle que la maison de l'eau n'est pas intercommunale mais municipale. Nous sommes quand même les financeurs et c'est la commune qui finance la subvention d'équilibre. Donc, c'est quand même nous qui avons le dernier mot.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

La maison de l'eau a toujours été géré par l'OT

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Oui, mais l'OT était municipal

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On a transféré la subvention et à l'époque Monsieur PERRAUD avait continué à s'occuper et à gérer la maison de l'eau et la maison de l'histoire

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je sais bien Madame MOSSÉ, mais c'était pour le compte de la ville du Boulou. Sur la délibération, on mélange beaucoup de choses, on parle de l'office de tourisme en première catégorie mais c'est fini.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

La culture a vraiment des limites, des bornes ? La culture s'adresse à tout le monde, mais cela reste quand même au Boulou, bien sûr.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Ce n'est pas une question de vie ou de mort, c'est que l'on n'a jamais transféré la maison de l'eau et de la méditerranée à l'EPIC. La compétence tourisme a été transférée, mais à aucun moment on a transféré le bâtiment de la maison de l'eau et de la méditerranée

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

La gestion, oui

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Comment la gestion ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est resté comme avant intercommunal

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Non, c'est resté communal

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Non, c'est passé intercommunal

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Pas la politique décisionnaire

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

La gestion est devenue intercommunale. C'était bien noté dans la convention quand cela a été fait.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vais le dire au micro parce que c'est important. Dans « l'eau du bain » quand on a transféré la compétence tourisme à l'intercommunalité, je vous rappelle que nous, effectivement, Madame HOFFMANN, que l'on avait un office de tourisme première catégorie, ce qui n'était pas le cas ailleurs dans l'intercommunalité. Je le précise, ça veut dire que notre office, finalement, n'est plus première catégorie, n'a plus d'intérêt à être première catégorie sachant que l'office centralisateur c'est celui de Céret. Jusque-là, j'ai à peu près suivi.

Intervention de Madame Nadège HOFFMANN

Pas du tout, les deux offices travaillent ensemble

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Oui, ils travaillent ensemble. Les décisions sont prises par qui ?

Intervention de Madame Nadège HOFFMANN

Par Madame Julie LIENARD, la présidente.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est un véritable propos politique. Je fais appel à votre mémoire. Quand on a débattu du transfert de la compétence tourisme, je vous avais dit le risque pour un transfert de compétence c'est que l'on n'ait plus la main. Indirectement, on interprète dans votre délibération que l'office du tourisme intercommunal a la gestion directe de la maison de l'eau, alors que c'est un équipement municipal et qu'au moment où on a transféré la compétence tourisme, on a basculé la maison de l'histoire. La maison de l'histoire, on la sort du journal intercommunal pour la remettre dans le journal municipal. Vous voyez les imbroglios que le transfert de la compétence a créé ou pas ? Allez, on va passer au vote, c'est le mieux. Les discussions, on ne peut pas en avoir avec vous, c'est un « truc de fou ». Après ce sont vos choix, vous avez raison.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Honnêtement, j'étais contre le transfert de la compétence et la dernière fois, je m'étais insurgée sur la question de la taxe sur les jeux parce que ça c'était un vrai enjeu. Maintenant, moi j'ai eu une conversation avec la directrice qui nous a dit qu'elle voulait faire de la maison de l'eau un point d'entrée sur le territoire. J'attends de voir. Je n'ai pas dit que ça revenait municipale et moi je suis d'accord avec le fait qu'il ne faut pas se dépouiller de ce qu'on a et qu'à partir du moment où on avait un office de tourisme catégorie un et qu'on avait un rayonnement en fait en tant que ville thermale, on aurait dû le conserver. Maintenant, je m'en suis exprimée quand on a fait le transfert de compétences. Aujourd'hui, de ce que je comprends, c'est que on avait transféré à la maison de l'histoire et puis après on récupère la maison de l'histoire. Moi, ce que j'espère en tout cas, c'est qu'en récupérant la maison de l'histoire sous le giron communal, on en fasse vraiment un outil de rayonnement pour la commune. Et que là peut-être rattraper et pas rester sous le giron de la Communauté des communes, parce qu'en transférant la compétence tourisme, on perd des voix et on perd le droit au chapitre. Et maintenant, en récupérant cet outil, j'aimerais m'assurer au moins que vous ayez une politique de rayonnement de la ville. En termes d'histoire quand même, c'est riche justement et qu'on ait des interlocuteurs pour faire rayonner le Boulou ici, de l'autre côté de la frontière et au-delà avec les curistes et les autres touristes qui viendront. Au moins, si on récupère cet outil, que l'on s'en serve.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est le but effectivement, comme dit Madame MOSSÉ. Parce qu'effectivement, la personne qui s'en occupe a quand même cette capacité justement de travailler sur le transfrontalier. Elle est parfaitement bilingue et même trilingue. Elle apportera bien sûr un plus collectif notre positionnement frontalier également. Donc par rapport à ça, pour moi c'est quand même important aussi de pouvoir le reprendre. Par rapport à ce que vient de dire Madame HOFFMANN je vous propose de le mettre au vote, par rapport à cette récupération de la maison de l'histoire.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la reprise de la gestion de la maison de l'histoire

Intervention de Monsieur François COMES

Avez-vous des questions particulières sur le tableau de non-préemption ?

Nous allons clôturer cette séance du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h07

La Secrétaire de séance,

Caroline ROCAS



Le Maire,

François COMES

